



# LIGUE DE FOOTBALL D'OCCITANIE



*Le Président*

## Reprise des Championnats

Castelmaurou, Le 17 août 2020

**Madame la Présidente, Monsieur le Président,**

L'ensemble des réflexions menées par la Ligue OCCITANIE ont été guidés par une préoccupation qui doit être rappelées à chaque instant. En premier lieu, et ainsi que cela a été le cas pour l'ensemble des décisions prises depuis le mois de mars, il ne saurait être question de prendre le moindre risque sanitaire.

Ainsi, rien ne vaut la clarté d'une règle simple, uniforme.

Les dernières mesures officialisées vendredi en fin d'après-midi et complétées samedi matin, en matière d'évolution des conditions d'accueil des spectateurs et d'utilisation des vestiaires permettent de vous diffuser les orientations attendues par les clubs pour encadrer la reprise de nos compétitions.

Je regrette que ce qui sera autorisé ici soit interdit plus loin.

Mais, vous trouverez les clarifications nécessaires à une reprise d'activité conciliant l'efficacité en matière de lutte contre la pandémie et le déroulement des compétitions.

Conformément à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique du 3 août dernier, l'utilisation des vestiaires est, depuis la modification de l'article 44 du décret du 10 juillet réalisée vendredi matin (décret en pièce jointe), autorisée pour l'ensemble des activités amateur.

Les conditions spécifiques d'utilisation des vestiaires (limitation du temps d'utilisation, distanciation la plus importante possible, désinfection des équipements) sont bordées.

Dans un contexte de reprise de la circulation du virus nous devons adapter les règles de prudence encadrant notre reprise d'activité et être RESPONSABLE. Ainsi :

### **Port obligatoire du masque :**

Conformément aux dispositions du décret n° 2020-860 du 10 juillet 2020 modifié par le décret n°2020-911 du 27 juillet 2020, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du stade en tout lieu et à tout moment pour toutes les personnes (spectateur et dirigeant) à partir de 11 ans. Seules quelques exceptions sont autorisées pour les acteurs du jeu (joueurs, arbitres, entraîneurs) dans le cadre de la rencontre officielle. Il est recommandé à toutes les personnes prenant place sur le banc de porter un masque durant toute la rencontre à l'exception du coach.

### **Respect de la distanciation physique et des gestes barrières :**

Les principes de distanciation physique (1m) et d'application des gestes barrières, constituant les mesures les plus efficaces pour lutter contre la propagation du virus, doivent être respectés en tout lieu et à tout moment. Il est essentiel qu'aucune « rupture » d'application de ces principes n'intervienne.

A ce titre, une vigilance accrue devra être portée sur :

- La fluidité du parcours des joueurs, des officiels et des spectateurs.
- L'information en amont de l'évènement et sur site quant à l'application de ces principes

### **Information du public**

Ces mesures de prévention à destination du public doivent être affichées au niveau de tous les accès au site et de tous les points jugés pertinents à l'intérieur du site. Les mesures de prévention spécifiques doivent être communiquées aux spectateurs.

Cette communication doit permettre d'informer les spectateurs entre autres :

- ✓ De la mise en œuvre d'un plan sanitaire dans le stade;
- ✓ Des mesures sanitaires applicables en accord avec les recommandations gouvernementales en vigueur ;
- ✓ Des gestes barrières ;
- ✓ De l'évolution des modalités d'accès et de circulation dans le site ;
- ✓ De la localisation des points d'eau et dispositifs d'hygiène individuels (savon, gel hydro-alcoolique).

### **Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs :**

Les clubs doivent imposer à chaque membre du groupe une hygiène de vie intégrant les gestes barrières pour éviter au maximum que le groupe subisse le risque d'une contamination.

Par ailleurs, il conviendra de renforcer la mise à disposition d'agents nettoyeurs adaptés au lavage des mains (savon et/ou solution hydro-alcoolique) à destination des joueurs, des officiels et du public (à minima à l'entrée et à la sortie du site et des espaces internes clos, à l'intérieur des sanitaires).

Une personne refusant de porter un masque ne sera pas admise dans le stade.

### **Recommandations**

- Inciter fortement les joueurs à ne pas venir au stade avec leurs effets personnels.
- Il est interdit de cracher sur et en dehors de l'aire de jeu.
- Ne pas s'échanger les chasubles entre joueurs
- Chaque joueur doit avoir sa propre bouteille d'eau.

### **Vestiaires des équipes et arbitres**

L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone.

- La durée du passage au vestiaire avant et après le match doit être réduite.
- Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydro-alcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette
- L'utilisation des douches doit se faire dans le respect de la distanciation physique. Il est fortement encouragé de ne pas dépasser 5 joueurs en même temps.

- Il est vivement recommandé d'utiliser les espaces libres adjacents aux vestiaires principaux comme vestiaires supplémentaires/additionnels et de faire une répartition de l'utilisation des vestiaires

Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques, un plan de nettoyage des vestiaires, désinfection et aération des différents espaces du stade devra être mis en œuvre, en apportant un soin particulier à la désinfection régulière de tout objet ou surface régulièrement touché et susceptible d'avoir été contaminé (zones de contact).

### **Protocole d'avant-match :**

Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont interdits.

L'entrée des équipes sur le terrain sera faite de façon séparée et successive, club recevant en dernier.

La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée

### **Bancs de touche ;**

Les bancs de touche ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique.

Des sièges complémentaires à destination des soigneurs seront installés au bord du terrain.

### **Sanitaires**

Les portes des blocs sanitaires doivent être maintenues en position ouverte pour éviter les contacts réguliers des spectateurs avec les poignées de portes.

Les files d'attente doivent également être organisées grâce à des moyens physiques et du marquage au sol permettant le respect des distances.

Le club s'assurera de la disponibilité permanente de savon et/ou gel hydro-alcoolique ainsi que de serviettes à usage unique dans les sanitaires. Un service de nettoyage régulier des sanitaires (et, si nécessaire, de désinfection des surfaces susceptibles d'être contaminées) sera mis en place par le club.

Conscient de la complexité de la mise en place de ces directives je me devais tout de même de vous les transmettre en espérant que vous ferez tout votre possible pour les respecter pour la santé de nous tous et pour éviter un nouvel arrêt des compétitions.

Je vous prie d'agréer, **Madame la Présidente, Monsieur le Président**, l'expression de mes salutations les meilleures.

**Jean-Claude COUAILLES**

**Président de la Ligue de Football d'Occitanie**

